



Démonstration de motos et *side-cars* anciens **3^{ème} Montée Historique des Pierres Dorées 6 Septembre 2020**

REGLEMENT

1. Présentation :

Le Club Motocycliste Beaujolais organise, Dimanche 6 Septembre 2020, une démonstration en côte de motos et side-cars anciens dénommée :

**3^{ème} Montée Historique des Pierres Dorées
Le Saule d'Oingt D116
69640 Ville-sur-Jarnioux**

Cette épreuve est une démonstration de motos et side-cars anciens sur route fermée à la circulation. Aucune mesure de temps ne sera effectuée, il n'y aura, donc, pas de classement. L'entrée des spectateurs est gratuite.

2. Véhicules admis :

La montée est ouverte aux motocyclettes et side-car de tourisme ou de compétition
L'antériorité de construction est fixée au 31.12.1987

Les motos ou side-car classiques ou d'exceptions, **construits à partir du 01/01/1988** présentant un intérêt technique ou exceptionnel pourront être admis après consultation et accord du bureau du CMB.

3. Participants :

Cette manifestation est ouverte aux pilotes en possession du permis de conduire, ou du CASM- Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes - et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité ou, à défaut, de l'assurance Responsabilité Civile proposée par le CMB. Celle-ci sera à souscrire au moment de l'inscription (15 € en sus de frais d'inscription).

Le CMB ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de tous dommages survenant au cours de la manifestation. Il appartient à chaque participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est assuré pour ce type de manifestation.

4. Engagement :

Le nombre d'inscription est limité à 150 engagés.



Les inscriptions seront clôturées le **20 Août 2020** et devront être envoyée avec le règlement, à l'adresse ci- dessous :

Nicolas MAUGER
728 Route de Mâcon
01290 GRIEGES

Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.

Une confirmation d'engagement vous sera envoyée par mail

Pour tous renseignements complémentaires :

- Michel DUTREMBLE : 06 85 32 93 10
- Nicolas MAUGER : 06 76 75 69 59

5. Clause d'annulation :

Annulation participation : Au-delà du **19 Aout 2020** l'annulation de votre participation ne sera effective qu'après réception d'un certificat médical ou de tout autre justificatif (professionnel, administratif, etc...).

Annulation Epreuve : L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, intempéries, etc.. ou tous autres éléments indépendants de sa volonté. Les frais d'inscription des participants ne seront pas encaissés.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les frais annexes qu'ils auraient pu engager.

6. Accueil :

Dès leur arrivée, les concurrents seront invités à se présenter aux contrôles administratifs puis aux vérifications techniques.

7. Vérifications administratives :

Se munir de la confirmation d'engagement, du permis de conduire et de l'attestation responsabilité civile de tous les véhicules engagés.

8. Contrôles techniques :

Les organisateurs vérifieront le bon fonctionnement des organes de sécurité du véhicule. Ils pourront refuser le départ à une moto ou à un side-car non conforme aux règles de sécurité. Une tenue de sécurité pour les pilotes et passagers est obligatoire : Casque, blouson, pantalon, bottes et gants.



Les caméras embarquées seront acceptées uniquement sur le garde boue avant de la moto.

Les contrôles administratifs et techniques seront ouverts le Samedi de 14h00 à 17h00 et le Dimanche de 7h00 à 8h45.

9. Déroulement et Horaires :

- Départ : D116 au Saule d'Oingt.
- Arrivée : D116 Col du Chatou (dit du Chêne)
- Dimanche **6 septembre 2020** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

10. Attribution des numéros et des séries :

Des plaques numérotées seront fournies et seront à fixer à l'avant sur les véhicules. Les pastilles de couleurs apposées par l'organisateur détermineront l'ordre des départs.

11. Ordre de Départ :

Le départ sera donné toutes les 30 secondes dans l'ordre des séries. Le retour au point de départ se fera à la fin de chaque série, en groupe, encadré par des véhicules de l'organisation. Départ par série de 50 pilotes maximum en fonction de la pastille de couleur.

12. Sécurité

Le C.M.B. a souscrit une assurance couvrant les risques prévus par l'article R331-30 du code du sport et A331.32. Sur le trajet des signaleurs munis de drapeaux réglementaires, de radios, de produits absorbants, de balais et d'extincteurs assureront la sécurité.

Un médecin et deux ambulances avec équipages seront présents durant la manifestation.

Chaque participant devra tant que possible se munir d'un extincteur poudre de 6kg minimum ou CO2 de 2kg minimum, vérifié et en état de fonctionnement.

13. Réclamations :

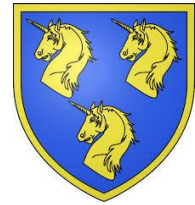
Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne pourra être admise. Chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.

14. Parking Pilote & Assistance :

Des WC seront mis à disposition ainsi qu'une citerne d'eau non potable. L'organisateur ne fournira pas l'électricité et internet.

Tapis absorbant fortement recommandé lors de la maintenance

Chaque participant est responsable de ses déchets et doit laisser son emplacement propre lors de son départ.



L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE TOUS PARTICIPANTS AU COMPORTEMENT RISQUANT DE METTRE EN CAUSE LA SECURITE DE LA MANIFESTATION.

Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent règlement.